

Les alliances asymétriques comme facteur de stabilité ou d'instabilité dans la région des Grands Lacs africains

Asymmetric Alliances as a Factor of Stability or Instability in the African Great Lakes Region

MANDA KITO Colin

Diplôme d'études approfondies en Relations internationales à l'Université de Lubumbashi Assistant à l'Institut Supérieur de Développement Rural/Demba ISDR/DEMBA

Postgraduate Diploma (DEA) in International Relations, University of Lubumbashi; Assistant at the Higher Institute of Rural Development (ISDR/DEMBA).

DOI:10.37648/ijrssh.v16i03.007

¹ Received: 30 May 2026; Accepted: 19 July 2026 ; Published: 13 August 2026

Abstract

This article examines asymmetric alliances and their role in the reconfiguration of regional security in the African Great Lakes, a region marked by mistrust among states, historical rivalries, cross-border conflicts, and the movement of populations, armed groups, and resources. It starts from the observation that, in this region, the security of one state remains closely connected to that of its neighbours: what reassures one actor may be perceived as a threat by another.

The study seeks to understand how differences in capabilities between partners shape alliance relations and influence the regional security environment. It draws on alliance theory and the Regional Security Complex Theory. The research adopts a qualitative approach based on documentary analysis of scientific literature and institutional sources.

The analysis shows that asymmetric alliances may initially serve a compensatory function. They enable vulnerable states to gain access to military, diplomatic, informational, or technological capabilities that they do not possess in sufficient measure. However, such protection may gradually generate strategic dependence and reduce the room for manoeuvre and autonomy of the weaker partner.

The article particularly highlights a paradox that is deeply rooted in African security realities: an alliance that strengthens the security of one state may increase the concerns of its neighbours, encourage counter-alignment, and contribute to regional polarization. Asymmetric alliances are therefore neither automatically stabilizing nor necessarily destabilizing. Their effects depend on the regional context, perceptions of threat, the power gap between partners, and the availability of mechanisms for dialogue and cooperation.

The study concludes that the key question is not simply who protects whom, but rather what kind of regional order such protection contributes to building.

¹ How to cite the article: Cloin M.K.; (August, 2026); Asymmetric Alliances as a Factor of Stability or Instability in the African Great Lakes Region; *International Journal of Research in Social Sciences and Humanities*; Vol 16, Issue 3; 56-73, DOI: <http://doi.org/10.37648/ijrssh.v16i03.007>

Résumé

Cet article analyse les alliances asymétriques et leur rôle dans la recomposition de la sécurité régionale dans les Grands Lacs africains, un espace marqué par la méfiance entre États, les rivalités historiques, les conflits transfrontaliers et la circulation des populations, des groupes armés et des ressources. Il part du constat que, dans cette région, la sécurité d'un État reste étroitement liée à celle de ses voisins : ce qui rassure l'un peut être perçu comme une menace par l'autre.

L'étude cherche à comprendre comment les différences de capacités entre partenaires influencent les relations d'alliance et leurs effets sur l'environnement régional. Elle s'appuie sur la théorie des alliances et sur l'approche des complexes de sécurité régionale. La démarche est qualitative et repose sur l'analyse documentaire de travaux scientifiques et de sources institutionnelles.

L'analyse montre que l'alliance asymétrique peut d'abord jouer un rôle de compensation. Elle permet à un État vulnérable d'accéder à des capacités militaires, diplomatiques, informationnelles ou technologiques qu'il ne possède pas suffisamment. Mais cette protection peut progressivement créer une dépendance stratégique et réduire la marge d'autonomie du partenaire le plus faible.

L'article met surtout en évidence un paradoxe profondément présent dans les réalités africaines : une alliance qui renforce la sécurité d'un État peut accroître les inquiétudes de ses voisins, favoriser le contre-alignement et contribuer à la polarisation régionale. Les alliances asymétriques ne sont donc ni automatiquement stabilisatrices ni nécessairement déstabilisatrices. Leur effet dépend du contexte, des perceptions, de l'écart de puissance et des mécanismes de dialogue et de coopération disponibles.

L'étude conclut que la véritable question n'est pas seulement de savoir qui protège qui, mais surtout quel ordre régional cette protection contribue à construire.

Introduction

Dans les Grands Lacs africains, la question de la sécurité se pose dans un environnement marqué par la méfiance entre États, les rivalités historiques et la circulation transfrontalière des populations, des groupes armés et des ressources. La situation à l'est de la République démocratique du Congo (RDC) en constitue une illustration majeure. Dans cet espace, la sécurité d'un État reste étroitement liée à celle de ses voisins : ce qui rassure l'un peut être perçu comme une menace par l'autre. Cette interdépendance des préoccupations sécuritaires renvoie à l'approche des complexes de sécurité régionale développée par Buzan et Wæver (2003).

Face aux menaces auxquelles ils ne peuvent répondre seuls, certains États recherchent l'appui de partenaires plus puissants. Les alliances deviennent ainsi des instruments de sécurité permettant de compenser des faiblesses militaires, économiques ou diplomatiques (Snyder, 1997). Toutefois, lorsque les capacités des partenaires sont fortement inégales, l'alliance prend une dimension asymétrique. Le partenaire le plus faible peut bénéficier d'une protection et de ressources importantes, mais il peut également devenir dépendant du partenaire dominant. L'alliance apparaît alors comme une relation à la fois protectrice et contraignante.

Dans les Grands Lacs, ce paradoxe mérite une attention particulière. Une alliance conclue pour renforcer la sécurité d'un État peut être interprétée comme une menace par ses voisins et entraîner de nouvelles réactions. Ainsi, la recherche de sécurité par un acteur peut contribuer à l'insécurité d'un autre. Les alliances asymétriques ne sont donc ni automatiquement stabilisatrices ni nécessairement déstabilisatrices ; leurs effets dépendent du contexte régional, de l'écart de puissance entre les partenaires, de leurs intérêts et des perceptions des autres acteurs.

C'est dans cette perspective que cet article analyse les alliances asymétriques et la recomposition de la sécurité régionale dans les Grands Lacs africains. Il soutient que ces alliances permettent aux États vulnérables de renforcer leur capacité à faire face aux menaces, mais qu'elles peuvent également créer une dépendance stratégique, modifier

les équilibres de puissance et transformer les perceptions régionales de la menace. Il existe ainsi un paradoxe : ce qui renforce la sécurité d'un État à court terme peut contribuer, dans certaines circonstances, à fragiliser l'équilibre régional à plus long terme.

La question centrale est donc la suivante : comment les alliances asymétriques contribuent-elles à la recomposition de la sécurité régionale dans les Grands Lacs africains ? L'hypothèse retenue est que leurs effets sécuritaires dépendent moins de l'existence de l'alliance que de la manière dont l'asymétrie de puissance transforme les relations entre partenaires et les perceptions des autres États.

L'analyse s'appuie sur deux cadres complémentaires : la théorie des alliances, pour comprendre les motivations et les rapports de puissance entre partenaires, et l'approche des complexes de sécurité régionale, pour saisir les effets de ces relations sur l'ensemble de la région (Snyder, 1997 ; Buzan, Wæver & de Wilde, 1998 ; Buzan & Wæver, 2003). La recherche adopte une démarche qualitative fondée sur l'analyse documentaire de travaux scientifiques et de sources institutionnelles. L'article est structuré en cinq parties consacrées successivement au concept d'alliance asymétrique, à la configuration sécuritaire des Grands Lacs, à la fonction stabilisatrice de ces alliances, à leurs effets de dépendance et d'instabilité, puis à leur contribution à la recomposition de la sécurité régionale.

I. ALLIANCES ASYMÉTRIQUES : CLARIFICATION CONCEPTUELLE ET FONDEMENTS THÉORIQUES

1. La notion d'alliance asymétrique

Dans les relations internationales, l'alliance constitue avant tout une réponse à l'incertitude qui caractérise l'environnement international. Les États, confrontés à des menaces qu'ils ne peuvent toujours maîtriser seuls, cherchent à établir des relations de coopération susceptibles de renforcer leur sécurité et leur capacité d'action. L'alliance n'est donc pas simplement une manifestation d'amitié entre États ; elle correspond à un calcul stratégique dans lequel chaque partenaire cherche à protéger certains intérêts et à améliorer sa position face aux incertitudes de l'environnement international (Snyder, 1997).

Cette conception permet de comprendre pourquoi les alliances occupent une place importante dans la politique étrangère des États. Elles peuvent servir à obtenir une assistance militaire, à partager des renseignements, à bénéficier d'une formation, à accéder à des équipements ou encore à renforcer une position diplomatique. Elles peuvent également avoir une fonction de dissuasion : la présence d'un partenaire capable d'apporter un soutien militaire ou politique peut modifier le calcul d'un adversaire éventuel. Dans cette perspective, l'alliance devient une ressource permettant à un État de ne pas affronter seul une situation qu'il considère comme menaçante.

Cependant, tous les partenaires d'une alliance ne disposent pas nécessairement des mêmes moyens. Les relations d'alliance peuvent être caractérisées par une forte différence de puissance militaire, économique, technologique, diplomatique ou institutionnelle. C'est cette différence que renvoie la notion d'asymétrie. Une alliance asymétrique peut ainsi être comprise comme une relation de coopération entre des États dont les capacités et les ressources sont suffisamment différentes pour que leur influence respective dans la relation ne soit pas équivalente (Morrow, 1991). Cette asymétrie peut également produire une relation hiérarchisée dans laquelle le partenaire disposant des ressources les plus importantes possède une capacité supérieure à orienter les règles et les résultats de la coopération (Lake, 1999).

L'asymétrie ne signifie toutefois pas que le partenaire le plus faible est dépourvu de toute capacité d'action. Elle signifie plutôt que les deux partenaires ne disposent pas du même poids dans la définition des objectifs, dans la répartition des coûts et des bénéfices ou dans la possibilité de modifier les conditions de la coopération. Le partenaire le plus puissant dispose généralement de ressources plus importantes pour orienter la relation, tandis que le partenaire le plus faible cherche à tirer de l'alliance les moyens nécessaires à la réduction de ses propres vulnérabilités.

Cette précision est particulièrement importante dans le contexte africain. La puissance d'un État ne peut être mesurée uniquement à partir de sa superficie, de sa population ou de ses ressources naturelles. Elle dépend également de la

capacité de ses institutions à mobiliser ces ressources, de l'efficacité de son appareil militaire, de la solidité de sa diplomatie et de sa capacité à transformer ses ressources potentielles en influence effective. Ayoob (1995) rappelle que les États du Sud font souvent face à des vulnérabilités résultant à la fois de pressions extérieures et de fragilités internes. Un État peut donc disposer d'importantes ressources sans être capable de les mobiliser efficacement pour assurer sa sécurité.

Cette distinction entre puissance potentielle et puissance effectivement mobilisable permet de mieux comprendre la situation de la République démocratique du Congo. La RDC possède un territoire immense, des ressources naturelles considérables et une position géographique stratégique. Pourtant, ces atouts ne se traduisent pas automatiquement par une capacité équivalente de contrôle territorial et de projection de puissance. Cette situation peut conduire l'État à rechercher des partenariats destinés à compenser certaines de ses insuffisances.

Dans cette perspective, l'alliance asymétrique peut remplir une fonction compensatoire. Pour le partenaire le plus vulnérable, elle donne accès à des capacités qu'il ne pourrait mobiliser seul avec la même efficacité : équipements, renseignement, formation, soutien diplomatique, capacités logistiques ou appui militaire. Elle permet donc de réduire temporairement un déficit de sécurité.

Mais l'alliance peut également produire l'effet inverse. Plus le partenaire faible dépend des ressources de son allié, plus il peut devenir vulnérable à une éventuelle modification de la relation. La protection recherchée peut alors se transformer progressivement en dépendance. Morrow (1991) montre précisément que l'asymétrie influence la distribution des bénéfices et des responsabilités au sein de l'alliance, mais aussi la capacité respective des partenaires à contrôler la relation.

Il existe ainsi un premier paradoxe : l'alliance asymétrique peut réduire une vulnérabilité tout en créant une nouvelle forme de vulnérabilité. Le partenaire faible gagne en capacité de protection, mais peut perdre une partie de sa liberté de manœuvre. L'alliance doit dès lors être considérée non seulement comme un instrument de sécurité, mais aussi comme une relation de pouvoir.

Cette relation de pouvoir ne signifie cependant pas nécessairement domination absolue. Le partenaire faible possède lui aussi certaines ressources susceptibles d'être utiles au partenaire puissant : position géographique, accès à un territoire, soutien diplomatique, informations locales, ressources économiques ou légitimité politique. L'asymétrie crée donc une relation inégale, mais pas nécessairement une relation dépourvue de négociation. Les deux partenaires peuvent avoir besoin l'un de l'autre, même si leurs besoins et leurs capacités ne sont pas de même nature.

Ainsi comprise, l'alliance asymétrique se situe au croisement de deux logiques : la recherche de protection et la gestion de la dépendance. C'est cette double dimension qui la rend particulièrement pertinente pour l'analyse des dynamiques sécuritaires des Grands Lacs africains.

2. Les fondements théoriques de l'alliance asymétrique

2.1. Le réalisme et la recherche de sécurité

Le premier cadre théorique permettant de comprendre les alliances asymétriques est celui du réalisme. Dans cette perspective, les États évoluent dans un système international caractérisé par l'anarchie, c'est-à-dire par l'absence d'une autorité centrale capable de garantir leur sécurité. Chaque État doit donc compter principalement sur ses propres capacités et chercher les moyens de préserver sa survie et ses intérêts (Waltz, 1979).

Cette situation explique pourquoi les États développent des stratégies d'auto-assistance, mais aussi pourquoi ils recherchent des partenaires lorsque leurs capacités propres apparaissent insuffisantes. L'alliance peut ainsi être considérée comme un moyen de renforcer la position d'un État face à une menace. Chez Morgenthau (1948), cette recherche de sécurité est étroitement liée à la puissance et à la nécessité de préserver les intérêts de l'État dans un environnement international marqué par la compétition.

Le néoréalisme de Waltz (1979) apporte une précision importante : les comportements des États sont également influencés par la structure du système international et par la distribution inégale des capacités. Les plus vulnérables peuvent alors chercher des partenaires capables de compenser leur faiblesse relative.

Le réalisme permet ainsi de comprendre la logique fondamentale de l'alliance asymétrique. Le partenaire faible ne cherche pas nécessairement à devenir puissant au même niveau que son allié ; il cherche d'abord à réduire l'écart entre les menaces auxquelles il est confronté et les moyens dont il dispose. L'alliance devient donc une stratégie de compensation.

Mearsheimer (2001) insiste davantage sur la compétition pour la puissance et sur l'incertitude entourant les intentions futures des États. Dans un environnement où aucun acteur ne peut être totalement certain des intentions des autres, la recherche de capacités et de partenaires peut apparaître comme un moyen rationnel de réduire la vulnérabilité.

Dans les Grands Lacs africains, cette logique est particulièrement visible. Les États doivent tenir compte non seulement de leurs propres capacités, mais également de celles de leurs voisins et de leurs relations avec des partenaires extérieurs. Une modification des capacités d'un acteur peut rapidement être interprétée comme une modification de l'environnement de sécurité des autres.

Le réalisme présente toutefois une limite : il risque de réduire la sécurité aux seules capacités matérielles. Or, les études contemporaines de sécurité ont progressivement élargi leur champ pour prendre en compte les dimensions politiques, sociales et perceptuelles de la sécurité (Buzan & Hansen, 2009 ; Collins, 2019).

2.2. La théorie des alliances : menaces, alignement et asymétrie

La théorie des alliances permet de compléter l'approche réaliste en s'intéressant davantage aux raisons concrètes qui conduisent les États à choisir certains partenaires plutôt que d'autres.

Walt (1987) montre que les États choisissent leurs partenaires en fonction des menaces qu'ils perçoivent, et non uniquement de la puissance objective. La géographie, les capacités militaires, les intentions supposées et les comportements passés peuvent donc influencer les choix d'alignement.

Cette distinction est essentielle pour comprendre les Grands Lacs. Une alliance peut être présentée par ses membres comme strictement défensive, alors qu'un État voisin peut l'interpréter comme une menace. Ce décalage entre intention déclarée et perception extérieure constitue une des clés de compréhension des dynamiques régionales.

Snyder (1997) considère pour sa part l'alliance comme une relation de négociation. Les partenaires peuvent partager certains intérêts sans avoir exactement les mêmes objectifs. Le partenaire puissant peut rechercher une influence accrue, la protection de ses intérêts ou une meilleure position régionale, tandis que le partenaire faible cherche principalement une protection contre une menace immédiate.

L'alliance asymétrique devient alors une rencontre entre des intérêts différents mais suffisamment compatibles pour permettre une coopération. Cette compatibilité peut toutefois évoluer. Lorsque les intérêts des partenaires commencent à diverger, l'asymétrie peut devenir une source de tension.

Morrow (1991) permet ici de comprendre l'importance de la distribution des capacités. Plus l'écart de puissance est important, plus le partenaire dominant dispose de moyens pour influencer les orientations de l'alliance. Le partenaire faible conserve néanmoins une capacité de négociation, notamment lorsqu'il possède des ressources stratégiques que le partenaire puissant ne peut facilement remplacer.

L'alliance asymétrique doit donc être analysée comme une relation dynamique. Elle ne repose pas uniquement sur la puissance initiale des partenaires ; elle dépend également de la manière dont chacun utilise les ressources dont il dispose.

2.3. Le complexe de sécurité régionale : dépasser la relation bilatérale

L'approche des complexes de sécurité régionale permet enfin de dépasser les limites d'une analyse centrée uniquement sur les deux partenaires.

Pour Buzan, Wæver et de Wilde (1998), les questions de sécurité sont souvent liées de manière suffisamment étroite pour former des ensembles régionaux. Les États ne peuvent donc pas toujours être étudiés séparément, car les menaces et les réponses sécuritaires circulent entre eux.

Buzan et Wæver (2003) développent cette approche à travers la notion de complexe de sécurité régionale. Dans un tel espace, les préoccupations sécuritaires des États sont fortement interdépendantes. La sécurité d'un État dépend en partie de la manière dont il perçoit les capacités et les intentions de ses voisins.

Cette approche correspond particulièrement à la réalité des Grands Lacs africains. Une tension entre la RDC et le Rwanda, par exemple, ne reste pas nécessairement limitée aux deux pays. Elle peut influencer l'Ouganda, le Burundi et d'autres acteurs régionaux ou internationaux. De même, le rapprochement entre deux États peut être observé par leurs voisins comme une modification de l'équilibre régional.

Le mécanisme peut être présenté simplement : un État cherche à améliorer sa sécurité ; cette amélioration modifie les capacités disponibles ; les voisins réévaluent leur environnement ; certains cherchent à leur tour de nouveaux partenaires ; le système régional entre alors dans une nouvelle phase d'ajustement.

C'est ici que l'alliance asymétrique acquiert toute sa portée analytique. Elle n'est plus seulement une relation entre un État puissant et un État faible. Elle devient un facteur susceptible de modifier les rapports de sécurité dans l'ensemble du complexe régional.

Cette dimension rejoint également l'approche constructiviste de Wendt (1992), pour laquelle les relations internationales ne sont pas déterminées uniquement par les capacités matérielles. Les perceptions, les identités et les interactions contribuent également à donner un sens aux comportements des États. Une alliance n'est donc pas seulement ce que ses membres déclarent qu'elle est ; elle est aussi ce que les autres acteurs pensent qu'elle représente.

Dans les Grands Lacs, cette dimension perceptuelle est particulièrement importante. Une coopération militaire peut être interprétée comme une mesure défensive par ses bénéficiaires et comme une préparation offensive par leurs voisins. La même réalité matérielle peut donc produire des lectures différentes selon la position des acteurs.

L'approche du complexe de sécurité régionale permet ainsi de relier les deux dimensions essentielles de notre analyse : l'asymétrie entre les partenaires et l'interdépendance entre les États de la région. La première permet de comprendre pourquoi certains États recherchent la protection d'un partenaire plus puissant ; la seconde permet de comprendre pourquoi cette relation peut produire des effets au-delà des deux partenaires.

En définitive, les alliances asymétriques doivent être appréhendées à trois niveaux complémentaires. Au premier niveau, elles répondent à une vulnérabilité sécuritaire. Au deuxième, elles créent une relation de dépendance et de pouvoir entre partenaires aux capacités inégales. Au troisième, elles peuvent contribuer à une recomposition de l'environnement régional, parce que les autres acteurs adaptent leurs perceptions et leurs stratégies.

II. LA CONFIGURATION SÉCURITAIRE DES GRANDS LACS AFRICAINS ET LA LOGIQUE DES ALLIANCES ASYMÉTRIQUES

1. Une région structurée par l'interdépendance des menaces

Les Grands Lacs africains constituent un espace où les frontières des États ne correspondent pas toujours aux frontières des problèmes de sécurité. Une crise qui naît dans un pays peut rapidement toucher ses voisins par la circulation des populations, des groupes armés, des ressources ou par les réactions militaires et diplomatiques qu'elle provoque. La

sécurité de la République démocratique du Congo (RDC), du Rwanda, de l'Ouganda et du Burundi doit ainsi être comprise dans une perspective régionale. Cette réalité rejoint l'approche du complexe de sécurité régionale développée par Buzan et Wæver (2003), selon laquelle les préoccupations sécuritaires des États sont étroitement liées.

Cette interdépendance ne signifie pourtant pas que les États partagent les mêmes intérêts. Chacun interprète les menaces à partir de son histoire, de ses vulnérabilités et de ses priorités. Dans les Grands Lacs, ce qui est présenté comme une mesure de protection par un État peut être perçu comme une menace par son voisin. Les changements d'alliances et les mouvements de puissance ont ainsi des conséquences qui dépassent souvent les partenaires directement concernés.

L'histoire récente de l'est de la RDC en fournit une illustration. Les interventions du Rwanda et de l'Ouganda dans les guerres congolaises ont montré que les préoccupations sécuritaires des États voisins pouvaient influencer directement la situation congolaise. Clark (2001) souligne notamment l'importance de la relation Rwanda-Ouganda dans l'intervention ougandaise au Congo en 1998. Prunier (2009) montre également que les conflits congolais ne peuvent être dissociés des événements qui ont profondément transformé la région des Grands Lacs, notamment le génocide rwandais et ses conséquences régionales.

Cette interdépendance s'inscrit dans un contexte plus large de fragilité des capacités étatiques. Comme le souligne Clapham (1996), les États africains doivent souvent préserver leur souveraineté et leur position dans un environnement où leurs capacités institutionnelles ne correspondent pas toujours aux défis auxquels ils sont confrontés. Dans les Grands Lacs, cette situation contribue à expliquer le recours aux partenariats, aux soutiens extérieurs et aux différentes formes de coopération sécuritaire.

Cette réalité est renforcée par l'inégalité des capacités. La RDC possède un territoire immense, d'importantes ressources naturelles et une position géographique stratégique, mais elle rencontre des difficultés persistantes à assurer un contrôle effectif de l'ensemble de son territoire. À l'inverse, certains États de dimension plus réduite disposent de capacités militaires, diplomatiques ou organisationnelles leur permettant d'exercer une influence importante. La puissance ne dépend donc pas seulement des ressources possédées, mais aussi de la capacité à les mobiliser.

C'est dans ce contexte que les alliances asymétriques prennent leur importance. Il ne s'agit plus seulement de savoir pourquoi un État choisit un partenaire plus puissant, mais de comprendre comment ce choix transforme les rapports de sécurité dans une région où les destins des États restent étroitement liés.

2. La RDC au cœur des alliances et des contre-alliances régionales

La RDC occupe une position particulière dans cette configuration. Son territoire, ses ressources, sa position géographique et ses frontières avec neuf États lui confèrent une importance stratégique majeure. Cette puissance potentielle contraste cependant avec les difficultés de l'État à exercer une autorité uniforme sur l'ensemble du territoire. La RDC se trouve ainsi dans une situation paradoxale : elle dispose d'atouts considérables, mais ne parvient pas toujours à les transformer en puissance effectivement mobilisable.

Les guerres congolaises ont montré que la sécurité du pays était étroitement liée aux calculs de ses voisins. Les interventions du Rwanda et de l'Ouganda à la fin des années 1990 répondaient à des préoccupations sécuritaires, politiques et économiques qui dépassaient les seules frontières congolaises (Clark, 2001 ; Reyntjens, 2021). Prunier (2009) permet de replacer cette dynamique dans une histoire régionale plus large, où les crises nationales se sont progressivement transformées en crises dépassant les frontières des États.

Au fil des crises, Kinshasa a recherché des soutiens régionaux et extérieurs pour renforcer ses capacités, tandis que les États voisins développaient eux-mêmes des partenariats correspondant à leurs propres intérêts.

Les relations entre la RDC et le Rwanda illustrent cette logique. Un rapprochement sécuritaire de Kinshasa peut être interprété à Kigali à partir de ses propres préoccupations, tandis que les partenariats du Rwanda peuvent être perçus à

Kinshasa comme une modification défavorable de l'équilibre régional. L'alliance devient ainsi à la fois un moyen de protection et un signal adressé aux autres acteurs.

Il serait toutefois réducteur de considérer la région comme organisée autour de deux blocs permanents. Les relations sont mouvantes : deux États peuvent coopérer sur une question et être concurrents sur une autre. Les partenariats peuvent prendre la forme d'un soutien militaire, du renseignement, de la formation, d'une assistance technique ou d'un appui diplomatique. Ce qui importe est moins leur qualification juridique que les capacités et les dépendances qu'ils produisent.

3. La recherche de partenaires comme stratégie de compensation

Dans un environnement marqué par l'incertitude, la recherche de partenaires permet aux États vulnérables de compenser leurs propres limites. Lorsqu'un État ne dispose pas seul des moyens nécessaires pour répondre à une menace, il cherche à mobiliser les capacités d'un autre acteur. L'alliance devient alors un instrument de compensation de la faiblesse relative.

Walt (1987) rappelle que les États choisissent leurs partenaires en fonction des **menaces qu'ils perçoivent**, et pas seulement en fonction de la puissance objective. Cette idée est particulièrement pertinente dans les Grands Lacs, où les groupes armés, les tensions frontalières et les rivalités entre États donnent aux questions de sécurité une dimension transfrontalière.

Pour la RDC, les difficultés à contrôler certaines zones de l'Est et la persistance des groupes armés ont conduit à rechercher différentes formes de coopération afin de renforcer ses capacités. Les États voisins suivent une logique comparable lorsqu'ils cherchent des partenaires susceptibles d'améliorer leur propre position.

Cette recherche de partenaires possède donc une double dimension. Elle est défensive, parce qu'elle permet de répondre à une menace, mais également stratégique, parce qu'elle peut améliorer la position d'un État dans les rapports régionaux. Toutefois, plus un État dépend d'un partenaire pour compenser ses insuffisances, plus son autonomie peut être réduite. L'alliance apporte alors une capacité supplémentaire tout en créant une nouvelle vulnérabilité.

Le paradoxe est donc simple : l'État cherche un partenaire puissant parce qu'il se sent vulnérable, mais cette protection peut devenir une source de dépendance.

Dans les Grands Lacs, cette dynamique doit être comprise à la lumière de l'histoire régionale. Les alliances ne naissent pas dans un vide politique : elles sont influencées par les conflits antérieurs, les mémoires de guerre, les déplacements de populations et les rapports de confiance ou de méfiance entre États (Prunier, 2009 ; Reyntjens, 2021). La recherche de sécurité d'un État peut ainsi être perçue par un autre comme la préparation d'une nouvelle menace.

C'est pourquoi l'alliance asymétrique ne peut être étudiée uniquement comme une relation entre deux partenaires. Elle doit être replacée dans l'environnement régional dans lequel elle évolue. Dans un espace aussi interdépendant que les Grands Lacs, les choix d'un État produisent nécessairement des réactions chez les autres. La stratégie de compensation peut donc progressivement devenir un facteur de recomposition des rapports de sécurité régionaux.

III. LES ALLIANCES ASYMÉTRIQUES COMME INSTRUMENTS DE STABILISATION

1. La compensation des vulnérabilités

L'alliance asymétrique peut d'abord jouer une fonction stabilisatrice. Elle permet au partenaire le moins puissant d'accéder à des ressources qu'il ne possède pas suffisamment : capacités militaires, renseignement, équipements, formation, soutien diplomatique ou capacité de dissuasion. Elle réduit ainsi l'écart entre les menaces auxquelles l'État est confronté et les moyens dont il dispose pour y répondre.

Cette fonction est particulièrement importante lorsque les menaces dépassent les frontières nationales. Un État qui éprouve des difficultés à contrôler certaines zones de son territoire peut rechercher auprès d'un partenaire mieux doté les moyens nécessaires pour renforcer rapidement ses capacités. Dans cette perspective, l'alliance constitue une forme de compensation sécuritaire : elle permet de répondre à une vulnérabilité immédiate sans attendre que l'État développe seul toutes les capacités nécessaires.

Cette coopération peut également réduire certains coûts liés à l'action collective. Keohane (1984) montre que les relations institutionnalisées peuvent faciliter la coordination entre acteurs, réduire l'incertitude et rendre les engagements plus prévisibles. Dans une alliance, le partage des ressources et des informations peut ainsi améliorer la capacité des partenaires à agir de manière concertée.

Dans cette perspective, l'alliance peut produire une stabilisation réelle, mais souvent limitée dans le temps. Elle ne transforme pas nécessairement les capacités structurelles du partenaire faible. Si le soutien extérieur disparaît, la vulnérabilité initiale peut réapparaître. La sécurité obtenue demeure ainsi partiellement liée à la continuité du partenariat.

2. Alliances, dissuasion et perception de la menace

L'alliance asymétrique peut également renforcer la dissuasion. Lorsqu'un État vulnérable bénéficie du soutien d'un partenaire puissant, le coût potentiel d'une confrontation augmente pour un adversaire éventuel. Le partenariat peut donc modifier les calculs des acteurs et décourager certaines actions hostiles (Snyder, 1997).

Il constitue également un signal stratégique. Un État qui bénéficie du soutien d'un partenaire puissant montre qu'il n'est pas isolé. Mais ce même signal peut être interprété différemment par les voisins. Ce qui rassure les partenaires peut inquiéter les autres acteurs et les pousser à rechercher à leur tour des soutiens.

L'alliance ne produit donc pas seulement des effets militaires. Le soutien diplomatique, la capacité d'influence et la possibilité de mobiliser des réseaux politiques peuvent également renforcer la position d'un État. Nye (2004) montre à cet égard que la puissance internationale ne repose pas uniquement sur la contrainte matérielle, mais aussi sur la capacité d'un acteur à obtenir des résultats par l'attraction, l'influence et la mobilisation de relations.

Dans les Grands Lacs, cette dimension est importante. Un partenariat peut renforcer non seulement la capacité militaire d'un État, mais également sa position dans les négociations régionales et internationales. L'alliance devient ainsi une ressource diplomatique autant qu'un instrument de défense.

C'est ici qu'apparaît le dilemme de sécurité : une mesure prise par un État pour améliorer sa propre sécurité peut être interprétée comme une menace par les autres. Dans les Grands Lacs, où l'histoire des conflits nourrit la méfiance, ce mécanisme peut rapidement provoquer des réactions en chaîne.

3. Les limites de la fonction stabilisatrice

Les alliances asymétriques ne doivent donc pas être considérées comme automatiquement stabilisatrices. Elles peuvent renforcer les capacités immédiates d'un État sans résoudre les causes profondes de son insécurité. Les rivalités politiques, les différends et les perceptions de menace peuvent demeurer.

La première limite concerne la dépendance stratégique. Lorsque le partenaire faible s'appuie durablement sur les ressources de l'allié dominant, il peut avoir des difficultés à développer ses propres capacités. L'alliance risque alors de reproduire la vulnérabilité qu'elle cherchait à réduire (Morrow, 1991).

La deuxième limite concerne les réactions des États tiers. Une alliance défensive pour ses membres peut être considérée comme offensive par un voisin. Celui-ci peut alors renforcer ses capacités, rechercher un autre partenaire ou modifier ses orientations diplomatiques. L'alliance initiale peut ainsi provoquer une dynamique de contre-alignement.

Enfin, la multiplication des partenariats peut fragmenter la réponse régionale. Lorsque chaque État cherche prioritairement sa propre sécurité, les mécanismes collectifs risquent de perdre de leur efficacité. On peut alors assister à une succession de rapprochements bilatéraux plutôt qu'à la construction d'une véritable architecture régionale de sécurité.

La fonction stabilisatrice de l'alliance asymétrique est donc réelle mais conditionnelle. Elle dépend de la nature de la menace, des intérêts des partenaires, du niveau de dépendance créé et surtout de la manière dont l'alliance est perçue par les autres acteurs.

Dans les Grands Lacs, la stabilisation ne peut donc être évaluée uniquement à partir des bénéfices obtenus par le partenaire faible. Elle doit également être appréciée à partir des réactions qu'elle provoque dans son environnement. Une alliance qui renforce la capacité d'un État mais entraîne simultanément une course aux partenariats concurrents peut produire un résultat ambigu.

En définitive, la question n'est pas seulement de savoir si une alliance apporte de la sécurité, mais à qui elle l'apporte, à quel prix et avec quelles conséquences pour les voisins. Dans les Grands Lacs africains, une alliance peut renforcer la sécurité d'un État sans nécessairement renforcer celle de la région. C'est cette différence entre sécurité de l'acteur et sécurité du système régional qui permet de comprendre le rôle ambivalent des alliances asymétriques.

Dans cette région, la sécurité ne se construit donc jamais entièrement seul. Elle se construit dans le regard des voisins, dans les partenariats recherchés et dans les réactions qu'ils suscitent. Autrement dit, une stratégie qui protège un État aujourd'hui peut, si elle n'est pas accompagnée de confiance, de transparence et de mécanismes régionaux de dialogue, préparer les inquiétudes de demain.

IV. LES ALLIANCES ASYMÉTRIQUES COMME VECTEURS D'INSTABILITÉ ET DE RECOMPOSITION RÉGIONALE

1. La dépendance stratégique comme effet de l'asymétrie

L'un des premiers effets problématiques d'une alliance asymétrique réside dans la dépendance qu'elle peut créer chez le partenaire disposant de moins de capacités. En recherchant auprès d'un État plus puissant les moyens nécessaires à sa sécurité, l'État vulnérable améliore sa position immédiate, mais peut aussi devenir progressivement tributaire des ressources de son partenaire. L'alliance qui devait réduire une vulnérabilité peut ainsi en faire apparaître une nouvelle (Morrow, 1991).

Cette dépendance peut être militaire, lorsque l'État bénéficie principalement des équipements, de la formation ou des capacités opérationnelles de son allié. Elle peut également être informationnelle, lorsqu'il dépend de ses moyens de renseignement, ou diplomatique, lorsque le soutien extérieur influence ses positions dans les négociations régionales. L'asymétrie de puissance se traduit alors par une capacité inégale à définir les priorités de la relation et à en supporter les coûts (Lake, 1999).

Il convient toutefois de ne pas assimiler automatiquement dépendance et domination. Même le partenaire le plus faible conserve une capacité d'action et peut utiliser l'alliance pour défendre ses propres intérêts. Le partenaire puissant peut lui aussi avoir besoin de son allié, notamment de sa position géographique, de ses réseaux politiques ou de sa coopération. L'alliance asymétrique demeure donc une relation de pouvoir, mais aussi une relation de négociation.

Le véritable problème apparaît lorsque le coût de la rupture devient beaucoup plus élevé pour le partenaire faible que pour le partenaire puissant. Plus un État dépend d'un allié pour assurer sa sécurité, plus il lui devient difficile de s'en éloigner sans risquer de retrouver sa vulnérabilité initiale. Dans les Grands Lacs africains, où les menaces sécuritaires sont persistantes, cette situation peut être particulièrement sensible. Une coopération qui répond efficacement à une crise peut, si elle se prolonge sans renforcement parallèle des capacités nationales, installer une dépendance durable.

L'alliance asymétrique ne modifie donc pas seulement les capacités de sécurité d'un État ; elle peut également modifier sa marge de décision et son autonomie stratégique. C'est le premier mécanisme par lequel une relation initialement destinée à stabiliser un acteur peut contribuer à transformer les rapports de pouvoir régionaux.

2. La perception de menace et les réactions des États tiers

Les effets d'une alliance asymétrique dépassent toutefois la relation entre ses deux membres. Les États qui restent à l'extérieur observent le rapprochement et cherchent à en comprendre les conséquences pour leur propre sécurité. Une alliance présentée par ses signataires comme défensive peut être perçue autrement par leurs voisins. Lorsque les intentions sont incertaines, l'augmentation des capacités d'un acteur peut être interprétée comme une menace, même lorsque celui-ci affirme agir uniquement pour se protéger. Cette dynamique renvoie au dilemme de sécurité développé notamment par Jervis (1978).

La perception joue ici un rôle central. Comme le montre Jervis (1976), les États n'interprètent pas nécessairement les mêmes comportements de la même manière. Les expériences passées, les représentations de l'adversaire et le niveau de confiance entre acteurs influencent fortement la manière dont une action est comprise. Dans les Grands Lacs, où l'histoire des conflits continue de peser sur les relations entre États, cette dimension perceptuelle est particulièrement importante.

Cette situation est renforcée par la compétition pour la puissance. Dans un environnement où les États cherchent à éviter de se retrouver en position de faiblesse, le renforcement d'un acteur peut être considéré comme une évolution qu'il faut rapidement compenser. Mearsheimer (2001) souligne, dans une perspective réaliste offensive, que l'incertitude sur les intentions futures des États pousse ceux-ci à accorder une grande importance à leur position relative dans le système international.

Cette perception peut entraîner des réactions en chaîne. L'État qui se sent menacé peut chercher à son tour un partenaire, renforcer ses capacités militaires ou modifier ses orientations diplomatiques. Une première alliance peut ainsi favoriser l'apparition d'une seconde, puis d'une troisième. La région entre progressivement dans une logique de contre-alignement, où chaque acteur cherche à éviter de se retrouver dans une position de faiblesse relative.

Il ne faut pas pour autant considérer que cette dynamique conduit automatiquement à la guerre. Elle peut cependant accroître la méfiance, augmenter les dépenses de sécurité et réduire les possibilités de coopération. Le problème réside donc moins dans l'existence de l'alliance que dans la manière dont elle transforme les perceptions et les comportements des autres acteurs.

La sécurité apparaît ainsi comme une réalité profondément relationnelle. Un État peut légitimement considérer qu'il améliore sa sécurité en recherchant un partenaire extérieur ; mais si ses voisins perçoivent ce rapprochement comme une menace, cette même stratégie peut contribuer à une nouvelle dynamique d'insécurité. C'est ce décalage entre sécurité recherchée par l'un et insécurité ressentie par l'autre qui donne à l'alliance asymétrique son caractère paradoxal.

3. Le contre-alignement et la polarisation régionale

Lorsqu'un État estime qu'une alliance entre deux autres acteurs modifie défavorablement son environnement de sécurité, il peut chercher à rétablir son équilibre par de nouvelles formes de coopération. Il peut se rapprocher d'un autre partenaire, renforcer ses capacités ou intensifier son action diplomatique. Cette logique de contre-alignement vise à éviter qu'un acteur ou un groupe d'acteurs n'acquière un avantage stratégique jugé excessif (Walt, 1987).

Dans les Grands Lacs, cette dynamique est renforcée par l'interdépendance des perceptions de menace. Un rapprochement entre deux États peut être interprété par leurs voisins comme une modification du rapport de forces. Ceux-ci peuvent alors diversifier leurs partenariats afin de ne pas dépendre d'un seul acteur. Chaque nouvelle relation

devient susceptible de provoquer une nouvelle réaction, créant progressivement un système régional de plus en plus complexe.

La polarisation apparaît lorsque ces réactions structurent durablement l'espace régional autour de différents réseaux de partenariats. Les États ne recherchent plus seulement leur sécurité en fonction de leurs propres menaces ; ils tiennent également compte des alliances et des soutiens dont disposent leurs voisins. La compétition peut alors prendre une dimension militaire, mais aussi diplomatique, économique ou institutionnelle.

Cette situation permet de comprendre une difficulté majeure des Grands Lacs : les États peuvent appartenir aux mêmes organisations régionales tout en développant parallèlement des partenariats concurrents. La coexistence de plusieurs cadres de coopération peut ainsi produire un paradoxe : chacun cherche à renforcer sa propre sécurité, mais cette recherche individuelle peut rendre plus difficile la construction d'une confiance collective.

Le contre-alignement n'est cependant pas toujours déstabilisateur. Il peut contribuer à empêcher la concentration excessive de la puissance entre les mains d'un seul acteur et donc participer à un certain équilibre régional. Mais lorsque chaque nouvelle alliance est perçue comme une menace et entraîne automatiquement une nouvelle réaction, le mécanisme devient cumulatif.

La dynamique peut alors être résumée ainsi : Alliance asymétrique → avantage stratégique perçu → inquiétude des États tiers → contre-alignement → nouvelles perceptions de menace → polarisation régionale.

L'alliance initiale ne crée donc pas nécessairement les rivalités existantes, mais elle peut leur donner de nouvelles ressources, de nouveaux partenaires et de nouvelles formes d'expression. La recomposition régionale résulte ainsi moins d'une alliance isolée que de l'enchaînement des réactions qu'elle provoque.

4. De la stabilisation bilatérale à la recomposition du complexe de sécurité régional

L'analyse précédente permet de comprendre le caractère paradoxal des alliances asymétriques dans les Grands Lacs africains. Au départ, l'objectif peut être limité : permettre à un État vulnérable de répondre à une menace précise. Mais dès que cette coopération modifie les capacités disponibles, les perceptions des acteurs et les rapports de dépendance, ses effets dépassent la relation entre les deux partenaires.

C'est à ce niveau que l'on peut parler de recomposition de la sécurité régionale. Il ne s'agit pas nécessairement d'un bouleversement complet de l'ordre régional, mais d'une transformation progressive des relations entre acteurs, des perceptions de menace, des réseaux de coopération et de la distribution effective des capacités.

Cette recomposition devient particulièrement visible lorsque plusieurs acteurs développent simultanément des stratégies d'alignement et de contre-alignement. Chaque État cherche à améliorer sa position, mais les décisions prises par les uns influencent les choix des autres. Le système régional devient alors un espace de réactions successives. L'approche des complexes de sécurité régionale de Buzan et Wæver (2003) permet précisément de comprendre cette interdépendance.

Ainsi, la sécurité des Grands Lacs ne peut être pensée uniquement à partir des capacités militaires nationales. Elle dépend aussi des réseaux de coopération dans lesquels les États sont insérés et de la manière dont ces réseaux sont perçus par leurs voisins. Un État peut améliorer sa position grâce à un partenaire extérieur, tandis qu'un autre peut considérer cette évolution comme une diminution de sa propre sécurité.

Il convient donc de nuancer l'idée selon laquelle toute alliance asymétrique serait déstabilisatrice. Elle le devient surtout lorsque trois conditions se combinent : une forte asymétrie de capacités, une perception négative de l'alliance par des acteurs tiers et l'absence de mécanismes suffisamment efficaces pour réguler les réactions qu'elle provoque.

À l'inverse, lorsque l'alliance demeure transparente, poursuit des objectifs clairement définis et s'inscrit dans des mécanismes régionaux de dialogue, ses effets stabilisateurs peuvent être plus importants. L'enjeu n'est donc pas de

condamner les alliances asymétriques en elles-mêmes, mais d'identifier les conditions dans lesquelles elles contribuent à la sécurité collective ou, au contraire, alimentent la compétition.

En définitive, le principal enseignement est que la sécurisation d'un État n'est pas nécessairement synonyme de sécurisation de la région. Une alliance peut être efficace pour son bénéficiaire tout en contribuant à une recomposition défavorable de l'environnement régional. Elle peut également, dans d'autres circonstances, réduire les vulnérabilités sans provoquer de dynamique durable de contre-alignement.

L'effet régional de l'alliance dépend donc moins de son caractère asymétrique pris isolément que de la manière dont cette asymétrie est gérée. Dans les Grands Lacs africains, l'alliance asymétrique doit ainsi être comprise comme une relation à double visage : elle peut protéger, mais aussi créer de la dépendance ; elle peut stabiliser, mais aussi susciter la méfiance ; elle peut renforcer un État, tout en contribuant à recomposer l'équilibre sécuritaire de toute la région.

V. LE PARADOXE DE LA STABILISATION ASYMÉTRIQUE ET LA RECOMPOSITION RÉGIONALE

1. De la stabilisation bilatérale à la recomposition régionale

L'analyse montre qu'il serait réducteur de considérer les alliances asymétriques comme uniquement stabilisatrices ou déstabilisatrices. Leur effet dépend du niveau auquel on observe la sécurité.

Au niveau bilatéral, elles peuvent renforcer la capacité d'un État vulnérable. Au niveau régional, elles peuvent cependant modifier les perceptions et les calculs des autres acteurs. Ce paradoxe rejoint la logique du dilemme de sécurité (Herz, 1950 ; Jervis, 1978).

Trois niveaux d'effets peuvent ainsi être distingués : **compensation**, dépendance et recomposition régionale. La compensation intervient lorsque l'alliance permet de réduire un déficit de capacités. La dépendance apparaît lorsque cette compensation devient durable. Enfin, la recomposition régionale intervient lorsque les autres acteurs adaptent leurs stratégies à la nouvelle configuration.

Cette séquence peut être rapprochée des analyses de la sécurité régionale de Buzan et Wæver (2003), mais également des travaux consacrés aux rapports entre puissance, interdépendance et coopération internationale (Baldwin, 1993 ; Keohane, 1984). L'alliance asymétrique ne doit donc pas être considérée comme une relation isolée entre deux États. Elle doit être replacée dans un environnement plus large, où les décisions d'un acteur peuvent modifier les comportements des autres.

Dans cette perspective, la stabilité régionale dépend aussi de la capacité des États à construire des relations suffisamment prévisibles pour limiter la méfiance et les réactions en chaîne. Deutsch et al. (1957) montrent que la construction d'une communauté de sécurité suppose l'existence d'attentes réciproques et d'une certaine confiance dans la possibilité de régler les différends autrement que par la force. Dans les Grands Lacs, cette dimension demeure essentielle, car les alliances peuvent difficilement produire une stabilité durable si elles sont constamment interprétées à travers la méfiance et la rivalité.

Doyle (1986) permet également de rappeler que les rapports de puissance ne conduisent pas nécessairement à la confrontation. Leur effet dépend des intérêts poursuivis, des relations entre les acteurs et des mécanismes qui permettent d'encadrer la puissance. Ainsi, une alliance asymétrique peut contribuer à la stabilisation si elle renforce la capacité d'un État tout en restant compatible avec un environnement régional fondé sur le dialogue et la coopération.

La recomposition régionale apparaît donc lorsque les alliances modifient durablement les rapports entre les acteurs. Il ne s'agit pas nécessairement d'un changement brutal de l'ordre régional, mais d'une transformation progressive des équilibres de puissance, des perceptions de menace et des réseaux de coopération.

2. Le paradoxe entre sécurité nationale et sécurité régionale

Le principal paradoxe des alliances asymétriques réside dans le décalage possible entre la sécurité recherchée par un État et les effets de cette recherche sur son environnement. Une alliance peut permettre à un État de mieux faire face à une menace immédiate, tout en suscitant chez ses voisins la crainte d'un changement dans l'équilibre des forces.

Cette situation renvoie directement au dilemme de sécurité. Lorsqu'un État renforce ses capacités pour se protéger, les autres peuvent considérer cette évolution comme une menace et chercher à leur tour à renforcer leur propre sécurité (Jervis, 1978). La sécurité devient alors une dynamique relationnelle dans laquelle les décisions des uns influencent constamment les calculs des autres.

Dans les Grands Lacs africains, ce mécanisme est particulièrement important en raison de l'histoire des conflits et de la faiblesse de la confiance entre certains États. Une coopération militaire peut ainsi être présentée comme défensive par ses bénéficiaires, mais interprétée comme offensive par leurs voisins. L'alliance produit alors un effet paradoxal : elle réduit l'insécurité d'un acteur tout en pouvant accroître le sentiment d'insécurité des autres.

Cette situation permet de comprendre pourquoi la stabilisation bilatérale ne signifie pas nécessairement stabilisation régionale. Au niveau bilatéral, le partenaire faible peut bénéficier d'une meilleure protection et d'une capacité accrue de dissuasion. Mais au niveau régional, cette amélioration peut modifier les perceptions et entraîner des réactions de contre-alignement.

La sécurité doit donc être appréhendée à plusieurs niveaux. La sécurité nationale concerne la capacité d'un État à protéger son territoire et ses intérêts. La sécurité bilatérale renvoie aux relations avec ses partenaires et ses adversaires directs. La sécurité régionale, quant à elle, concerne l'ensemble des interactions entre les États appartenant au même environnement stratégique.

C'est précisément cette articulation qui permet de comprendre la portée des alliances asymétriques dans les Grands Lacs. Une alliance peut être rationnelle du point de vue de l'État qui la recherche, tout en produisant des effets inattendus sur l'ensemble du système régional.

La question centrale devient alors celle de la compatibilité entre sécurité nationale et sécurité collective. Une stratégie de protection qui ne tient pas compte des perceptions des voisins risque de renforcer les logiques de méfiance. À l'inverse, une alliance intégrée dans des mécanismes de transparence, de dialogue et de coopération régionale peut contribuer à limiter les réactions négatives.

3. Les conditions d'une stabilisation durable

L'analyse des alliances asymétriques conduit ainsi à dépasser une opposition trop simple entre stabilité et instabilité. Une alliance n'est pas intrinsèquement stabilisatrice ou déstabilisatrice. Ses effets dépendent du contexte dans lequel elle intervient, des objectifs poursuivis par les partenaires et de la manière dont elle est perçue par les autres acteurs.

Une première condition de stabilisation concerne la clarté des objectifs. Lorsque les objectifs de l'alliance sont clairement définis et compris par les autres États, les risques de mauvaise interprétation peuvent être réduits. À l'inverse, lorsque les intentions restent ambiguës, la coopération peut alimenter la méfiance.

Une deuxième condition concerne la transparence. Le partage d'informations, le dialogue politique et la communication entre les États peuvent contribuer à réduire les perceptions erronées. Cette dimension rejoint les analyses de Keohane (1984), pour qui les mécanismes de coopération peuvent réduire l'incertitude et faciliter la coordination entre les acteurs.

Une troisième condition concerne le renforcement progressif des capacités nationales du partenaire le plus faible. L'objectif d'une alliance asymétrique ne devrait pas être de maintenir indéfiniment un État dans une position de

dépendance. Le partenariat devrait plutôt contribuer à lui permettre de développer ses propres capacités et d'accroître progressivement son autonomie stratégique.

Enfin, la stabilisation durable suppose l'existence de mécanismes régionaux de dialogue et de règlement des différends. Les alliances bilatérales ne peuvent à elles seules résoudre les problèmes structurels de sécurité des Grands Lacs. Elles doivent être articulées aux mécanismes régionaux existants afin d'éviter que chaque crise ne soit traitée exclusivement par des arrangements entre quelques États.

Dans cette perspective, la construction d'une communauté de sécurité régionale, au sens de Deutsch et al. (1957), suppose que les États développent progressivement des attentes communes et considèrent la coopération comme une alternative crédible à la confrontation. L'objectif n'est donc pas de supprimer les alliances, mais de les inscrire dans un environnement où leur fonction défensive ne se transforme pas en facteur de polarisation.

4. Les alliances asymétriques et la recomposition de la sécurité régionale

L'analyse conduit finalement à considérer les alliances asymétriques comme des **mécanismes de** transformation de la structure régionale de sécurité. Elles ne sont pas simplement des réponses aux menaces ; elles contribuent également à modifier les rapports de puissance, les perceptions et les réseaux de coopération.

Cette recomposition devient particulièrement visible lorsque plusieurs acteurs développent simultanément des stratégies d'alignement et de contre-alignement. Chaque État cherche à améliorer sa position, mais les décisions prises par les uns influencent les choix des autres. Le système régional devient alors un espace de réactions successives. L'approche des complexes de sécurité régionale de Buzan et Wæver (2003) permet précisément de comprendre cette interdépendance.

La spécificité des Grands Lacs réside dans le fait que cette recomposition se produit dans un espace où les États restent profondément liés par leur histoire, leur géographie et leurs problèmes de sécurité. Prunier (2009), Clark (2001) et Reyntjens (2021) montrent, chacun à leur manière, combien les conflits de la région ont dépassé les frontières nationales.

L'analyse conduit donc à considérer les alliances asymétriques comme des mécanismes de transformation de la structure régionale de sécurité. Elles ne sont pas seulement des réponses aux menaces ; elles participent aussi à la redistribution des capacités, à la modification des perceptions et à la transformation des réseaux de coopération.

Cette conclusion rejoint les travaux contemporains sur les études de sécurité, qui invitent à ne pas réduire la sécurité aux seules capacités militaires et à prendre en considération les dimensions politiques, institutionnelles et sociales des relations de sécurité (Buzan & Hansen, 2009 ; Collins, 2019 ; Williams, 2018).

La gouvernance sécuritaire régionale devrait dès lors chercher à encadrer les effets des alliances plutôt qu'à les empêcher. Le dialogue, la transparence, la concertation et la coordination des initiatives peuvent contribuer à limiter les mauvaises interprétations.

L'objectif devrait également être de permettre aux États les moins puissants de transformer progressivement les partenariats extérieurs en capacités nationales durables. Sans cette perspective, l'assistance risque de prolonger la dépendance qu'elle cherche initialement à réduire.

L'enjeu n'est pas de savoir si les alliances asymétriques sont bonnes ou mauvaises en elles-mêmes. Il faut plutôt déterminer dans quelles conditions elles contribuent à la sécurité de l'État sans compromettre la sécurité de la région.

L'expérience des Grands Lacs montre ainsi qu'une alliance peut renforcer la capacité d'un partenaire vulnérable tout en alimentant les inquiétudes de ses voisins. Elle peut également, lorsqu'elle est accompagnée de dialogue, de transparence et de mécanismes de confiance, contribuer à une stabilisation plus large.

L'analyse conduit finalement à retenir une idée centrale : la sécurisation d'un État n'est pas nécessairement synonyme de sécurisation de la région. Une stratégie qui protège un État aujourd'hui peut, si elle n'est pas accompagnée de confiance et de mécanismes régionaux de dialogue, préparer les inquiétudes de demain.

La question n'est donc plus seulement de savoir qui protège qui, mais de comprendre quel ordre régional cette protection contribue à construire.

CONCLUSION

L'analyse consacrée aux alliances asymétriques et à la recomposition de la sécurité régionale dans les Grands Lacs africains est partie d'une interrogation simple en apparence, mais complexe dans ses implications : comment une relation entre partenaires disposant de capacités inégales peut-elle transformer la sécurité d'une région déjà caractérisée par une forte interdépendance des menaces ?

L'étude montre que l'alliance asymétrique ne peut être enfermée dans une opposition entre stabilité et instabilité. Pour l'État qui dispose de capacités limitées, elle constitue d'abord une stratégie de compensation. Elle lui permet d'accéder à des ressources militaires, diplomatiques, informationnelles ou technologiques qu'il ne pourrait mobiliser avec la même efficacité seul. Sous cet angle, l'alliance peut effectivement renforcer sa sécurité et améliorer sa capacité à répondre aux menaces (Walt, 1987 ; Snyder, 1997).

Mais cette protection a un prix. Lorsque la sécurité d'un partenaire dépend durablement des ressources d'un autre, une relation de dépendance peut se développer. L'asymétrie de capacités devient alors une asymétrie d'influence, susceptible de réduire la marge d'autonomie du partenaire le plus faible. Ce résultat confirme l'importance de ne pas considérer les alliances uniquement comme des instruments de protection : elles sont également des relations de pouvoir au sein desquelles les coûts, les bénéfices et les capacités d'influence sont inégalement distribués (Morrow, 1991).

L'analyse montre surtout que les effets d'une alliance ne s'arrêtent pas à ses membres. Dans les Grands Lacs, où les préoccupations sécuritaires des États sont fortement imbriquées, le renforcement d'un acteur peut modifier les perceptions et les calculs de ses voisins. Une alliance destinée à répondre à une menace peut ainsi susciter des stratégies de contre-alignement, renforcer la méfiance et contribuer à une nouvelle polarisation de l'espace régional. Cette observation rejoint l'approche du complexe de sécurité régionale selon laquelle les États d'une même région sont liés par des interdépendances sécuritaires qui rendent difficile l'isolement des menaces et des réponses nationales (Buzan & Wæver, 2003).

La réponse à notre question de recherche est donc nuancée. Les alliances asymétriques contribuent à la recomposition de la sécurité régionale parce qu'elles modifient simultanément les capacités des partenaires, les relations de dépendance et les perceptions de menace des acteurs tiers. Elles peuvent stabiliser une relation bilatérale sans nécessairement produire une stabilité régionale. C'est là le principal paradoxe mis en évidence par cette recherche.

Ce constat conduit à préciser notre contribution. Il ne suffit pas d'étudier l'alliance à partir de ses intentions ou de ses résultats immédiats. Il faut également examiner ses effets indirects et différés. Une alliance peut être stabilisatrice à court terme, créer une dépendance à moyen terme et contribuer, à plus long terme, à une recomposition des rapports de puissance régionaux. La stabilité et l'instabilité ne sont donc pas nécessairement des résultats exclusifs : elles peuvent être les deux faces successives d'une même dynamique.

Dans les Grands Lacs africains, cette conclusion revêt une importance particulière. L'histoire récente de la région montre que la recherche de sécurité par un État peut devenir une source d'inquiétude pour ses voisins. La véritable difficulté n'est donc pas d'empêcher les États de rechercher des partenaires, mais de faire en sorte que ces partenariats ne nourrissent pas continuellement une logique de méfiance et de contre-alignement.

Une sécurité régionale durable suppose dès lors que les mécanismes bilatéraux soient progressivement articulés aux cadres africains de coopération. La transparence, le dialogue politique, le renforcement des capacités nationales et la

coordination des initiatives sécuritaires peuvent contribuer à limiter les effets déstabilisateurs des alliances. Pour les États les moins puissants, l'enjeu est également de transformer les partenariats extérieurs en capacités nationales durables, afin que la coopération ne devienne pas une dépendance permanente.

En définitive, l'expérience des Grands Lacs rappelle une réalité profondément africaine : dans une région où les destins sécuritaires sont liés, aucun État ne peut durablement construire sa sécurité contre celle de ses voisins. Les alliances peuvent être nécessaires pour répondre aux vulnérabilités immédiates, mais leur véritable valeur stratégique dépend de leur capacité à contribuer, au-delà des intérêts bilatéraux, à un environnement régional plus prévisible et moins conflictuel.

La question n'est donc plus seulement de savoir qui protège qui, mais de comprendre quel ordre régional cette protection contribue à construire. C'est à cette condition que les alliances asymétriques peuvent passer d'instruments de simple compensation à de véritables mécanismes de stabilisation régionale.

BIBLIOGRAPHIE

1. Ayoob, Mohammed (1995), *The Third World Security Predicament: State Making, Regional Conflict, and the International System*, Boulder, Lynne Rienner Publishers.
2. Baldwin, David A. (1993), *Neorealism and Neoliberalism: The Contemporary Debate*, New York, Columbia University Press.
3. Buzan, Barry (1991), *People, States and Fear: An Agenda for International Security Studies in the Post-Cold War Era*, 2e éd., Boulder, Lynne Rienner Publishers.
4. Buzan, Barry, et Lene Hansen (2009), *The Evolution of International Security Studies*, Cambridge, Cambridge University Press.
5. Buzan, Barry, et Ole Wæver (2003), *Regions and Powers: The Structure of International Security*, Cambridge, Cambridge University Press.
6. Buzan, Barry, Ole Wæver et Jaap de Wilde (1998), *Security: A New Framework for Analysis*, Boulder, Lynne Rienner Publishers.
7. Clark, John F. (2001), « Explaining Ugandan Intervention in Congo: Evidence and Interpretations », *The Journal of Modern African Studies*, vol. 39, n° 2, p. 261-287.
8. Clapham, Christopher (1996), *Africa and the International System: The Politics of State Survival*, Cambridge, Cambridge University Press.
9. Collins, Alan (dir.) (2019), *Contemporary Security Studies*, 5e éd., Oxford, Oxford University Press.
10. Deutsch, Karl W., et al. (1957), *Political Community and the North Atlantic Area: International Organization in the Light of Historical Experience*, Princeton, Princeton University Press.
11. Doyle, Michael W. (1986), *Empires*, Ithaca, Cornell University Press.
12. Herz, John H. (1950), « Idealist Internationalism and the Security Dilemma », *World Politics*, vol. 2, n° 2, p. 157-180.
13. Jervis, Robert (1976), *Perception and Misperception in International Politics*, Princeton, Princeton University Press.
14. Jervis, Robert (1978), « Cooperation under the Security Dilemma », *World Politics*, vol. 30, n° 2, p. 167-214.
15. Keohane, Robert O. (1984), *After Hegemony: Cooperation and Discord in the World Political Economy*, Princeton, Princeton University Press.
16. Lake, David A. (1999), *Entangling Relations: American Foreign Policy in Its Century*, Princeton, Princeton University Press.
17. Mearsheimer, John J. (2001), *The Tragedy of Great Power Politics*, New York, W. W. Norton.
18. Morrow, James D. (1991), « Alliances and Asymmetry: An Alternative to the Capability Aggregation Model of Alliances », *American Journal of Political Science*, vol. 35, n° 4, p. 904-933.
19. Morgenthau, Hans J. (1948), *Politics Among Nations: The Struggle for Power and Peace*, New York, Alfred A. Knopf.
20. Nye, Joseph S. (2004), *Soft Power: The Means to Success in World Politics*, New York, PublicAffairs.

21. Prunier, Gérard (2009), *Africa's World War: Congo, the Rwandan Genocide, and the Making of a Continental Catastrophe*, Oxford, Oxford University Press.
22. Reyntjens, Filip (2021), « The New Geostrategic Situation in Central Africa », *African Issues*, vol. 26, p. 10-13.
23. Snyder, Glenn H. (1997), *Alliance Politics*, Ithaca, Cornell University Press.
24. Walt, Stephen M. (1987), *The Origins of Alliances*, Ithaca, Cornell University Press.
25. Waltz, Kenneth N. (1979), *Theory of International Politics*, Reading, Addison-Wesley.
26. Wendt, Alexander (1992), « Anarchy Is What States Make of It: The Social Construction of Power Politics », *International Organization*, vol. 46, n° 2, p. 391-425.
27. Williams, Paul D. (dir.) (2018), *Security Studies: An Introduction*, 3e éd., Londres, Routledge.